

COMMUNE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 26 août 2015 à 19H15

PRESENTS: M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, BLANCHETETE Gilbert, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc.

Absents : MM CAPART François, VENERUCCI David et Mme BECRET Lise.

La séance est ouverte à 20 Heures 30.

Secrétaire de séance : Mme Françoise LE LOUARN

1. Renouvellement des baux.

Les baux suivants arrivent ou sont arrivés à échéance. Il y a lieu de les renouveler.

Référence cadastrale	superficie	Lieu-dit	Locataire	durée	indexation	Nombre de quintaux de blé	Date de paiement	Date limite
D53 lot n°1	3HA	Haut chemin	BOUS Alain	9 ans à compter du 1/01/2015 avec date limite au 31/12/2023	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31-déc-2023
D53 lot N° 13	2HA 50	Haut chemin	BOUS Alain	9 ans à compter du 1/01/2015 avec date limite au 31/12/2023	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31-déc-2023
D53 lot N°4	2HA	Haut chemin	JONETTE André-Marie	9 ans à compter du 1/01/2015 avec date limite au 31/12/2023	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31/12/2023
Y 65	29 A 10 CA	Fond de Vozelle	LETTE Christian SCEA du Varteiller	9 ans à compter du 1er janvier 2016 avec date limite 31/12/2024	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31-déc-2024
D 53 lot N°3	2 HA	Haut chemin	LETTE Christian SCEA du Varteiller	9 ans à compter du 1er janvier 2016 avec date limite 31/12/2024	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31-déc-2024
D 154	35 A 10 CA	Le Paquis	LETTE Christian SCEA du Varteiller	9 ans à compter du 1er janvier 2016 avec date limite 31/12/2024	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31-déc-2024

D 0001	1 HA	Haut chemin	PERGENT Jean-François	9 ans à compter du 01/01/2016 avec date limite au 31/12/2024	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31-déc-2024
D 53 lot n°14	2 HA	Haut Chemin	PERGENT Jean-François	9 ans à compter du 01/01/2016 avec date limite au 31/12/2024	indexé sur le prix du blé fermage.	340	11-nov	31-déc-2024

Voté à l'unanimité.

2. Location de l'appartement au presbytère.

Le maire informe le Conseil de la vacance de l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère au 1, rue des Cerisiers. Une publication a eu lieu.

M. Julien DI GIANNANTONIO et Mme Magdaléna FRULIO et leurs deux enfants se sont portés candidats. Etant donné qu'un des enfants est en âge scolaire, il leur fallait un accord rapide afin de prévoir l'inscription. Le maire propose de louer à ces personnes l'appartement et le garage y attenant pour la somme de 450 € + 50 €. Le loyer sera payable par virement bancaire automatique, le 20 de chaque mois. Il sera révisé le 1^{er} janvier de chaque année. La première révision aura lieu le 1/01/2017 et sera basée sur l'indice des loyers du 4^e trimestre. Un état des lieux d'entrée sera établi. Une caution d'un mois sera payée à l'entrée. Pour la libération de l'appartement, un préavis de 3 mois est proposé. Les locataires apporteront chaque année, en mairie, la preuve du paiement d'une assurance pour l'occupation des locaux. Voté à l'unanimité.

3. Fioul restant dans la cuve du rez-de-chaussée du presbytère et remboursement de la caution.

Mme HENRARD a quitté le logement du presbytère en juin et n'a pas consommé la totalité du fioul qu'elle avait acheté en début d'année. Il reste entre 400 et 500 litres de fioul. Elle nous a présenté la facture d'achat et demande à être remboursée sur la base de 400 litres (soit 324 € au prix de 0,81 € le litre). Etant donné qu'il y a un décalage dans le temps entre la sortie de l'intéressée et l'entrée des nouveaux locataires, le maire propose d'acheter à Mme HENRARD le fioul et de le revendre au nouveau locataire à son arrivée. Un mandat sera établi au chapitre 011. Par ailleurs, ce fioul sera revendu au locataire dans les mêmes conditions. Un titre de recettes sera établi.

Enfin, Mme HENRARD a rendu l'appartement en bon état. La caution doit lui être remboursée. Il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 165 d'un montant de 500 €.

Voté à l'unanimité.

4. Achat d'une imprimante A3.

Le maire rappelle que lors du budget primitif, des crédits ont été votés en vue de l'achat d'une imprimante A3 permettant de faciliter le travail administratif et la communication. Plusieurs devis ont été sollicités auprès de sociétés commerciales. Les tableaux ci-dessous illustrent les conditions présentées dans chaque devis.

Type	TTC	Frais installation	Total TTC
Xérox 7720	7 094.40 €	450 €	7 544.40 €
Xérox 7725	4 500.00€	468 €	4 968.00 €
RICOH MPC 2011SP	4 277.00€	200 €	4 477.00 €

	Prix d'achat TTC	Frais fixes	Coût de la maintenance		total
			noir	couleur	
XEROX 7720	7 544.40		0.0075 €	0.075 €	
			37.50 €	375 €	412.50 €
XEROX 7725	4 968.00	7.20 € HT /mois	0.0075 €	0.065 €	
		103.68 € TTC/an	37.50 €	325 €	466.18 €
RICOH MPC2011SP	4 477.00		0.00741 €	0.05951 €	
			37.05 €	297.55 €	334.60 €

Les pièces et la main d'œuvre, le toner et le déplacement sont intégrés dans le coût de la maintenance. Le maire ne participe pas au vote.

A l'unanimité des votants, le conseil décide d'acheter l'imprimante RICOH.

5. Travaux sur le réseau d'eau.

Suite au déplacement du poteau électrique près de la ferme BENOIT, une partie de canalisation nouvelle a été posée pour relier le château d'eau au réseau d'eau de La-Malmaison. Cette opération suppose que des crédits soient ouverts au compte 2158 – 302 pour un montant de 820 €, par une ouverture de crédits au compte 10222 FC TVA : + 820 €

Ouverture de crédits de + 4000 € au compte 2315-302 financés par un complément de subvention déjà prévue au budget de la Commune, en recettes au compte 1316 + 4 000 €.

Voté à l'unanimité.

6. Virement de crédits – budget de la Commune.

Suite aux travaux de pose des portes et fenêtres à l'école, il y a lieu d'ouvrir des crédits complémentaires au compte 2313 - 301 : + 3 000 € financés par un complément au compte 10222 FC TVA : +3 000 €

Le remboursement de la caution à Mme HENRARD suppose l'ouverture de crédits au compte 165 : + 500 € en dépenses financés par un complément au compte 10222 FC TVA + 500 € en recettes.

Suite à la délibération précédente, il y a lieu de compléter la subvention prévue au budget de la Commune au profit du budget de l'eau en investissement : + 4 000 € en dépenses au compte financée par une affectation complémentaire de 4 000 € sur du résultat 2014 en fonctionnement au profit du compte 1068, financé en fonctionnement par une recette de 4000 € au compte 7022 ventes de bois. A l'unanimité.

7. Opérations d'assainissement – exploitation 2014.

La Commune a perdu la gestion de son assainissement suite au transfert de compétence au 1/1/2015 au profit de la Communauté de Communes. Le solde des comptes d'investissement doit être transféré à la communauté (y compris le résultat d'investissement). Par contre, les soldes de la section de fonctionnement (état des restes à recouvrer, déficit,...) doivent être intégrés dans les opérations de la Commune. Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer les restes à recouvrer ainsi que le déficit de 1 549,33 € sur le budget communal.

8. Annulations – budget eau et Commune (assainissement).

Suite au décès de Monsieur Laurent BRASSEUR, le conseil municipal décide d'annuler sa facture d'eau 2014 d'un montant de 56, 12 € (titre n° 59-R 6 A 16 pris en charge le 21/11/2014) et d'assainissement d'un montant de 2, 32 € (titre N°38 R 4 - A 16). Voté à l'unanimité.

9. BAFA.

La Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais a la compétence « périscolaire » et prend en compte la gestion périscolaire qui a été développée par la Commune sur La-Malmaison. Néanmoins, elle ne finance pas les brevets nécessaires au personnel pour exercer. Ainsi, Madame Aline FISCHER assure les activités de la garderie. Elle a prouvé ses capacités à occuper ce poste, mais avait été recrutée sans le diplôme BAFA. A l'unanimité, le conseil décide de prendre en charge, la formation de Mme FISCHER.

10. Eglise d'Allondrelle.

L'église d'Allondrelle fait l'objet de toute l'attention du conseil en raison des problèmes apparus suite au bris d'un tirant, barre d'acier qui contraint les murs latéraux. La chute de ce tirant a permis de constater que les autres tirants, toujours en place, sont cassés depuis bien longtemps.

Une première visite des représentants du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine (STAP) de Nancy avait conduit à conseiller une étude de la structure du bâtiment, avant de remettre des tirants définitifs. Des devis ont été demandés à deux sociétés spécialisées dans la restauration des bâtiments historiques. Il ressort que les devis sont dans une fourchette de prix allant de 1 à 9. A noter que les entreprises ne sont pas favorables à la pose de tirants définitifs. Elles ne s'engagent que sur la pose de tirants provisoires, en attendant une étude du bâtiment.

Sur le conseil des conservateurs du patrimoine de la DRAC de Lorraine, venus visiter l'édifice, il est indispensable de réaliser une étude avant d'opérer de quelconques travaux. Le problème viendrait de la « finesse de la partie haute de l'église : colonnettes et voûtes ». Il convient de comprendre l'origine des désordres afin de mieux les régler ensuite.

Une mise en concurrence d'architectes a été lancée en vue de réaliser, le cas échéant, cette étude. Par ailleurs, des recherches dans les archives doivent permettre de reprendre le rapport de travaux du maître d'œuvre M. BAYEN ayant conduit la réfection de l'église dans les années 50. Il est rappelé que l'édifice avait subi les outrages de la guerre de 39-45.

Il est bien évident que toute décision de travaux fera l'objet d'une délibération du conseil.

11. Agenda d'accessibilité des bâtiments accessibles au public.

La collectivité doit réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), à déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015 sous peine de sanctions, si ses établissements recevant du public et ses installations ouvertes au public ne sont pas parfaitement accessibles. La Commune est très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire. Les bâtiments publics suivants sont déjà aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite :

- Le Secrétariat de mairie de La-Malmaison et la garderie périscolaire
- la Salle polyvalente
- L'Ensemble scolaire à Allondrelle

Il reste à adapter

- La mairie à Allondrelle
- L'église de La-Malmaison.
- L'Eglise d'Allondrelle

Le Conseil propose à Monsieur le Préfet le calendrier de mise aux normes de ces deux bâtiments :

- 31/12/2017 l'Eglise de La-Malmaison.
- 31/12/2017 l'Eglise d'Allondrelle
- 31/12/2019 la mairie d'Allondrelle.

Voté à l'unanimité.

Informations au conseil :

1. **Vente de bois :** Une vente de 20 000 € a été réalisée au cours de l'été. Cette somme est modeste par rapport au volume vendu. Une commission des Bois se réunira prochainement pour envisager la suite : travaux éventuels.

A noter que jeudi 13 août, des jeunes sont allés retirer les protections aux jeunes arbres dans le cadre d'une animation faite par Marie Jonette et son équipe. Ils étaient encadrés par des adultes et le personnel de voirie et le maire.

2. **Repas de la Commune :** le repas de la Commune devrait avoir lieu le dimanche 18 octobre 2015. Une réunion de la Commission du repas des personnes âgées aura lieu le samedi 29 août à 11H00 en mairie d'Allondrelle pour décider du menu.
3. **Travaux à l'école :** le conseil a pu constater la pose de nouvelles fenêtres dans les deux classes et au niveau des sanitaires. Le remplacement des deux portes a également été fait. L'entreprise a en outre assuré des travaux de finition ainsi que la repose des rideaux. Deux

buttées de porte ont été commandées afin qu'à l'ouverture, les charnières ne soient pas forcées. Les tables des écoliers et les deux bureaux ont été restaurés. De nouvelles armoires ont été achetées. Merci à Eric Claudet qui a monté les nouvelles armoires achetées par le Syndicat du pays de Charency-Vezin. Les tables ont été poncées et vernies au cours de l'été. Merci à M. Pétruzzelli qui m'a aidé à les poncer.

4. **Chemins communaux** : la commission des chemins s'est rendue en plaine pour constater l'état des chemins. 11 chemins ont été ensemencés et récoltés partiellement ou totalement par M. BENOIT. Cela représente une surface approximative de 98 ares retirée aux promeneurs et aux autres agriculteurs.

Le maire,

J-F MARIEMBERG